



## COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023\_116**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 19 septembre 2023

Quorum : 14

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.

**Excusés :** Enguerrand BONNAS (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Lydia BERENFELD (pouvoir à Frédérick CHATEAU).

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir: 26**

**Secrétaire de séance :** Karine PLATEAU

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informe l'Assemblée des décisions suivantes :

2023_103	Fauchage accotement 1er passage sécurité sur toutes les voies goudronnées	Entreprise BLANC Jérémy	6 000 € TTC
2023_104	Acquisition d'une lame de déneigement pour véhicule Gator	SAS BONFILS	5 880 € TTC
2023_105	Acquisition de matériel informatique affecté au services administratifs	SAS AMIGEST IT	6 266.40 € TTC
2023_106	Acquisition et pose de deux panneaux d'information led	SAS PRISMATRONIC	39 960 € TTC

2023_107	Commande de fournitures d'hygiène et produits d'entretien	ASP ENVIRONNEMENT	4 308.37 € TTC
2023_108	Chargeur batterie pour Partner Electrique	SICMA	3 957 € TTC
2023_109	Transport scolaire de l'école Kimmerling au Hall des sports de Ruy du 05/09/23 au 19/12/23	Cars ANNEQUIN	3 064.60 € TTC

Paraphe



**Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été confiée.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 2 octobre 2023

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux